

Déclaration de CHRISTIAN MARIE GOBLET et FRANCOISE GRIMARD

Dernière sauvegarde le: 30/06/2021 à: 16:23 par: Pascal van Aerschot représentant l'entreprise: 0429384950

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE CALCUL (30/06/2021)

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.
- Le programme de calcul ne tient pas compte du régime spécial d'imposition concernant la quotité forfaitaire d'impôt étranger sur les dividendes et les intérêts d'origine française. Il en sera bien tenu compte sur l'avertissement-extrait de rôle.

Veillez en tenir compte.

Vous avez déclaré des revenus qui ne sont pas cumulés avec vos autres revenus pour le calcul de l'impôt des personnes physiques mais qui sont imposés distinctement. Comme sur ce plan, le calcul offert sur Tax-on-web ne comprend pas toutes les nuances du programme officiel, il est possible que le calcul simulé sur Tax-on-web diffère quelque peu du calcul officiel sur votre avertissement-extrait de rôle. En principe, le calcul sur votre avertissement-extrait de rôle sera plus avantageux.

Afin de pouvoir effectuer cette simulation du calcul, nous avons pris en compte les paramètres suivants:

Taux de la taxe communale 2021 (si ce taux n'est pas encore disponible, le taux pour 2020 sera utilisé):	8.0
Le contribuable ou l'épouse du contribuable sont-ils assujettis à la cotisation spéciale de la sécurité sociale ?	Oui
Taux moyen d'imposition de l'année dernière utilisé:	0.0 / 0.0

Données de la déclaration

Code Données	Code Données	Code Données
1002 1	1105 435,03	1109 108,99
1110 765,99	1156 255,33	1216 9832,76
1218 1459,28	1225 900,17	1228 17944,94
1394 250,00	1400 0,00	1407 0,00
1570 5000,00	1584 1	1600 28062,24
1606 7500,89	2109 108,99	2110 765,99
2156 255,33	2225 1253,07	2228 19473,66
4366 40		

Données administratives

Code Données	Code Données	Code Données
1061 8,0	1084 1	1086 28/12/1949
1090 2	1574 5000,00	1619 1
2086 29/05/1954		

Exercice d'imposition 2021 Revenus de l'année 2020

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer **13.366,70**

Taux moyen d'imposition (%) 33,8 8,5

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES**Revenus de biens immobiliers**

R.C. bâtiments	459,59	1109	459,59	2109
<hr/>				
Total	459,59		459,59	

Revenus de capitaux et biens mobiliers

Location de biens mobiliers :	255,33	1156	255,33	2156
Imposable distinctement à 30,00%	255,33		255,33	

Revenus professionnels

Pensions légales	17.944,94	1228	19.473,66	2228
Rentes de conversion 2020	9.832,76	1216		
Rentes de conversion 2008 - 2019	1.459,28	1218		
<hr/>				
Total	29.236,98		19.473,66	
<hr/>				
Net	29.236,98		19.473,66	
Imposable globalement	29.236,98		19.473,66	
<hr/>				
Précompte professionnel	900,17	1225	1.253,07	2225

Rémunérations de dirigeants d'entreprise

Rémunérations	0,00	1400		
Précompte professionnel	0,00	1407		

Bénéfices d'entreprises industrielles, commerciales ou agricoles

Bénéfice brut	28.062,24	1600
Autres frais professionnels	7.500,89-	1606

Résultat net (bénéfice)	20.561,35	
-------------------------	-----------	--

Total	20.561,35	
-------	-----------	--

Imposable globalement	20.561,35	
-----------------------	-----------	--

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Revenus de remplacement, pensions et allocations de chômage avec complément d'entreprise	29.236,98	19.473,66
Revenus en qualité d'indépendant	20.561,35	

Total	49.798,33	19.473,66
-------	-----------	-----------

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus de biens immobiliers	459,59	459,59
Revenus professionnels		
Revenus de remplacement, pensions et allocations de chômage avec complément d'entreprise	29.236,98	19.473,66
- Revenus en qualité d'indépendant	20.561,35	

Total des revenus nets	50.257,92	19.933,25
------------------------	-----------	-----------

Revenu imposable globalement	50.257,92	19.933,25
------------------------------	-----------	-----------

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées		
- montant de base	8.990,00	8.990,00

Impôt de base	19.873,96	5.957,30
Réduction d'impôt - sur les quotités exemptées	2.247,50-	2.247,50-

Impôt à répartir	17.626,46	3.709,80
Réduction revenus de remplacement, pensions et allocations de chômage avec complément d'entreprise	515,94-	1.786,25-
Réduction additionnelle		184,08-

Impôt de base réduit	17.110,52	1.739,47

Principal sur rev. impos. globalement	17.110,52	1.739,47
Revenus imposables distinctement :		
- Revenus mobiliers		
255,33x 30,00%=	76,60	
255,33x 30,00%=		76,60

Principal total sur rev. impos. globalement et distinctement	17.187,12	1.816,07
Impôt Etat	17.110,52	1.739,47
- Rev. imposables globalement	17.110,52	1.739,47
Principal sur autres revenus fédéraux		
- Rev. imposables distinctement	76,60	76,60
IMPOT FEDERAL		
Impôt Etat réduit		
17.110,52x 75,043%=	12.840,25	
1.739,47x 75,043%=		1.305,35
- Rev. imposables globalement	12.840,25	1.305,35
Réductions fédérales		
- Libéralités	107,40- 1394	42,60- 1394

Solde impôt fédéral	12.732,85	1.262,75
- Impôt Etat réduit	12.732,85	1.262,75

IMPOT REGIONAL

Impôt Régional

12.840,25x 33,257%=	4.270,28	
1.305,35x 33,257%=		434,12
- Rev. imposables globalement	4.270,28	434,12

Réductions régionales

- Convertibles en crédit d'impôt :

- Titres-services	25,78- 3366	10,22- 4366
-------------------	--------------------	--------------------

Solde impôt régional	4.244,50	423,90
- Rev. imposables globalement	4.244,50	423,90

IMPOT TOTAL

Impôt Total	17.053,95	1.763,25
-------------	-----------	----------

SOLDE IMPOT FEDERAL

- Majorations

Majoration (calcul ci-après)	0,00	0,00
------------------------------	------	------

- Eléments non remboursables

Bonification (calcul ci-après)	31,06-	
--------------------------------	--------	--

- Eléments remboursables

Précompte professionnel	900,17-	1.253,07-
-------------------------	---------	-----------

Versements anticipés	5.000,00-	
----------------------	-----------	--

Solde Impôt Fédéral	6.878,22	86,28
---------------------	----------	-------

SOLDE IMPOT REGIONAL

Solde Impôt Régional	4.244,50	423,90
----------------------	----------	--------

Total Solde Impôt Fédéral	6.964,50	
---------------------------	----------	--

Total Solde Impôt Régional	4.668,40	
----------------------------	----------	--

Taxe communale

- sur rev. imposables	18.817,20x	8,0%	1.505,38
--------------------------	------------	------	----------

S O L D E			13.138,28
-----------	--	--	-----------

Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale

Montant dû sur 21.480,53	228,42
--------------------------	--------

Montant que vous devez payer	13.366,70
------------------------------	-----------

Majoration pour absence ou insuffisance de versement anticipé

Revenus soumis à majoration	20.561,35	
Quotient conjugal	6.168,41-	6.168,41

Différence ou total	14.392,94	6.168,41
---------------------	-----------	----------

Base	14.392,94	6.168,41
------	-----------	----------

Impôt de base	3.741,18	1.542,10
Réduction d'impôt - sur les quotités exemptées	3.070,98-	1.542,10-

Impôt de base réduit	670,20	0,00
----------------------	--------	------

Impôt Etat	670,20	0,00
------------	--------	------

IMPOT FEDERAL

Impôt Etat réduit		
670,20x 75,043%=	502,94	
0,00x 75,043%=		0,00

Réductions fédérales	105,00-
----------------------	---------

Solde impôt fédéral	397,94
---------------------	--------

IMPOT REGIONAL

Impôt Régional

502,94x	33,257%=	167,26	
0,00x	33,257%=		0,00

Réductions régionales 25,20-

Solde impôt régional 142,06

IMPOT TOTAL

Impôt Total 540,00 0,00

Transfert impôt QC 0,00 0,00

Impôt Total 540,00 0,00

Porté à 106 % 572,40 0,00

Major. glob. 572,40x 2,25% 12,88

Major. glob. 0,00x 2,25% 0,00

Avantage VA 4 735,72x 1,75% 12,88-

Majoration 0,00

Majoration réduite à 90 % 0,00

Maj. < 80,00 / 0,50% de l'impôt total 0,00

Bonification pour versement anticipé de l'impôt

Impôt Total 17.053,95 1.763,25

Transfert impôt QC 0,00 0,00

Base à envisager 17.053,95 1.763,25

Porté à 106 % 18.077,19 1.869,05

Majorations fédérales 0,00 0,00

Précomptes imputés 900,17- 1.253,07-

VA nécessaires pour éviter la majoration 858,34- 0,00

Différence			16.318,68	615,98
VA4	4.141,66x	0,75%=	31,06	
Bonification totale			31,06	

Stratégie : LIBRE

Stratégie (n°) 16

Version du calcul : IPP_EX_2021 : V_1.0.23

Attention ! Ce résultat peut éventuellement différer du résultat définitif communiqué dans votre avertissement-extrait de rôle, car :

- le calcul ne prend pas en considération certains éléments comme les pertes professionnelles dans une association de fait, la qualification exacte des revenus d'origine étrangère, ...;
- de plus, les éventuels montants négatifs de la déclaration sont mis à zéro pour la simulation;
- enfin, en ce qui concerne la qualification des revenus d'origine étrangère: sur la base des données introduites dans la déclaration, il n'est pas possible de garantir l'exactitude de la qualification des revenus d'origine étrangère. Pour les pays qui ont conclu avec la Belgique une convention préventive en vue d'éviter la double imposition, le calcul simulé applique d'office l'exonération avec réserve de progressivité. Pour les pays qui n'ont pas conclu de convention préventive en vue d'éviter la double imposition avec la Belgique, le taux réduit (50%) est appliqué dans la simulation du calcul. Or, dans certains cas, il arrive que le revenu doive être imposé en Belgique.
- Le programme de calcul ne tient pas compte du régime spécial d'imposition concernant la quotité forfaitaire d'impôt étranger sur les dividendes et les intérêts d'origine française. Il en sera bien tenu compte sur l'avertissement-extrait de rôle.

Veillez en tenir compte.

Vous avez déclaré des revenus qui ne sont pas cumulés avec vos autres revenus pour le calcul de l'impôt des personnes physiques mais qui sont imposés distinctement. Comme sur ce plan, le calcul offert sur Tax-on-web ne comprend pas toutes les nuances du programme officiel, il est possible que le calcul simulé sur Tax-on-web diffère quelque peu du calcul officiel sur votre avertissement-extrait de rôle. En principe, le calcul sur votre avertissement-extrait de rôle sera plus avantageux.

RETOUR À LA DÉCLARATION